



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 05/2021/DRAI/BH
" Séance publique "

Le **Mardi 07 décembre 2021 à dix heure (10:00)**, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le délégué régional des affaires islamiques Région de Souss Massa sis à **villa 42 Extension X, Talborjt Agadir**, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour les **travaux de réfection et de réhabilitation de plusieurs mosquées dans les provinces de Taroudant, Chtouka Ait Baha et Tata, en 3 lots séparés** : lot n°1 : mosquée Aguerimez et mosquée Idoumahia à la province de Chtouka Ait Baha, lot n°2 : mosquée Indefiane à la province de Tata et lot n°3 : mosquée Talidel à la province de Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Délégation Régionale des Affaires Islamiques, Région de Souss Massa. Il peut également être téléchargé à partir du site du ministère : www.habous.gov.ma

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

LOTS	Montant en chiffres	Montant en lettres
Lot N°1 : mosquée AGUERIMEZ et mosquée IDOUMAHIA à la province de Chtouka Ait Baha.	45 000,00 dhs	Quarante-cinq mille dirhams
Lot N°2 : mosquée INDEFIANE à la province de Tata.	28 000,00 dhs	Vingt-huit mille dirhams
Lot N°3 : mosquée TALIDEL à la province de Taroudant.	30 000,00 dhs	Trente mille dirhams

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles **42, 44 et 46** de l'arrêté du ministre des Habous et des affaires islamiques n°**258.13** fixant le Système des marchés de Travaux de Fourniture et de Service que Conclut l'administration des Habous au nom des Habous Générales.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Délégation Régionale des Affaires Islamiques Région de Souss Massa **villa 42 Extension X Talborjt Agadir** ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les plis déposés ou reçus après la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis ne sont pas admis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

1. Dossier administratif

2. Dossier technique comprenant :

Une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) de l'attestation de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant :

Secteur	Qualification exigée	Classe
A Construction	A.5 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de bâtiments	4

Ces qualifications correspondent aux qualifications ci-dessous selon l'ancien système :

Secteur	Qualification exigée	Classe
5 Construction	5.18 Réhabilitation de bâtiments courants en béton armé ou maçonnerie	4

Seuls les concurrents ayant présenté une attestation en cours de validité à la date d'ouverture des plis peuvent participer à cet appel d'offres.